VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 6 JUIN 2022

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Rachel Boudreau, conseillère
Wendy Bourque, conseillère
Éric LeBlanc, conseiller
Louis Léger, conseiller
Stéphane Dallaire, greffier

Ouverture de la réunion à 19h00. (9 personnes présentes).

2022-75 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt.

2022-76 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Wendy Bourque que le procès-verbal de la réunion publique du 2 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

La maire, Serge Léger, fait son rapport de président du mois de mai 2022.

Pétitions, présentation et délégation.

Mike Roy, directeur du Triathlon de l'Aboiteau fait une présentation au conseil.

Le chef pompier, Ronald Cormier, procède à la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de mai 2022.

2022-77 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Rachel Boudreau que le rapport du Service d'incendie du mois de mai 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Comité de récréation et loisirs, présidente Yvonne LeBlanc.

Comité du tourisme, promotion, développement économique et social, présidente, Rachel Boudreau.

2022-78 Proposé par Rachel Boudreau, appuyé de Yvonne LeBlanc que la municipalité fasse un octroi de 10 000$ afin d'aider avec l'achat du terrain.

CONSIDÉRANT QUE l'Auberge Ste-Thérèse a fait une demande pour que la municipalité les aide avec l'achat du terrain pour le projet de construction de 12 unités de logement abordable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal voit l'importance de supporter ce projet dans le but de remplir un besoin immédiat de logement abordable.

ADOPTÉE

2022-79 Proposé par Rachel Boudreau, appuyé de Wendy Bourque que la municipalité contribue 3 000$ dans le but d'aider avec les dépenses du jardin communautaire.

ATTENDU QUE le bureau satellite de CAFi veut organiser cet été un jardin communautaire dans la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, je propose que la municipalité leur donne accès au Parc Tidiche dans le but de créer ce jardin communautaire.

ADOPTÉE

Comité des finances et d'environnement, présidente Wendy Bourque.

Conseillère Wendy Bourque fait la présentation du rapport financier de la municipalité du mois d'avril 2022.

2022-80 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Éric LeBlanc que le rapport financier au 30 avril 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Comité d'urbanisme et sécurité publique, président Éric LeBlanc.

2022-81 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'on fasse la lecture intégrale de l'arrêté municipal No A-005-22Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Conseiller Éric LeBlanc fait la lecture intégrale de l'arrêté municipal No A-005-22Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2022-82 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Rachel Boudreau que l'on accepte la lecture intégrale de l'arrêté municipal No A-005-22Z.

ADOPTÉE

2022-83 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Wendy Bourque qu'on fasse la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal No A-005-22Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Conseiller Éric LeBlanc fait la troisième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005-22Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2022-84 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Louis Léger que l'on accepte la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal No A-005-22Z.

ADOPTÉE

2022-85 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé par Yvonne LeBlanc qu'en considérant que Cape Bald Packers a fait une demande de rezoner le terrain identifié par le numéro 01084532 situé sur le chemin Bas-Cap-Pelé, à Cap-Pelé, de la zone développement des ressources (DR) à la zone résidentielle unifamiliale (R) dans le but de créer une nouvelle rue publique et 21 lots résidentiels pour bâtir 21 habitations jumelées pour un total de 42 unités résidentielles.

ET CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a approuvé cette demande sujette à des conditions,

QU'IL EST RÉSOLU QUE

1. Nonobstant de toutes autres dispositions au contraire, le terrain, les bâtiments et les constructions à l'Annexe « A-22Z » sont soumis aux conditions suivantes :
    1) Que tous les bâtiments ou les constructions principaux doivent être desservis par le système d'égout du Village de Cap Pelé avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement.

    2) Que les usages principaux soient limités à:
        i) habitation unifamiliale ou bifamiliale
        ii) Une habitation jumelée
        iii) Une mini maison

    3) Qu'avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement, une confirmation soit soumise par le ministère de l'Environnement qu'aucune étude d'impact sur l'environnement ne soit requise pour le projet. Toutefois, si une étude d'impact sur l'environnement est requise, une copie du certificat de détermination doit être fournie à la Commission de services régionaux sud-est avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement.

2. Sous réserve des conditions énumérées à l'article 1 de la présente résolution, les dispositions prévues à la zone Résidentielle unifamiliale (R) de l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé s'appliquent *mutatis mutandis*.

ADOPTÉE

2022-86 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Louis Léger que la municipalité de Cap-Pelé accepte l'emplacement de la rue Beauséjour tel que démontré sur le plan de lotissement Arthur Niles. Si ce nom est refusé par le bureau NB 911, la municipalité accepte que la nouvelle rue soit nommée Cape Bald.

Je propose aussi qu'une étude approfondie d'eau soit complétée avant que les lots soient enregistrés et qu'une entente de développement soit signée entre les deux parties en suivant l'arrêté municipal No. A-004.

Considérant que Cape Bald Packers veut créer une nouvelle rue publique en créant 21 lots résidentiels pour bâtir 21 habitations jumelées.

ADOPTÉE

2022-87 Proposé de Éric LeBlanc, appuyé de Louis Léger que la municipalité de Cap-Pelé accepte l'emplacement et l'extension de la rue de

l'Espoir tel que démontré sur le plan de lotissement nommé 705052 NB Inc et le Village de Cap-Pelé.

Je propose aussi qu'une entente de développement soit signée entre les deux parties en suivant l'arrêté municipal No. A-004.

Considérant qu'un promoteur veut prolonger la rue de l'Espoir en créant 3 nouveaux lots résidentiels;

ADOPTÉE

2022-88 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Rachel Boudreau que la municipalité de Cap-Pelé accepte l'emplacement de la rue Saulnier tel que démontré sur le plan de lotissement Néri Saulnier et Al.

Je propose aussi qu'une entente de développement soit signée entre les deux parties en suivant l'arrêté municipal No. A-004.

Considérant qu'un promoteur veut créer une nouvelle rue publique en créant 9 lots résidentiels.

ADOPTÉE

2022-89 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Louis Léger que la municipalité garde la parcelle ayant le NID 70339551 en cas où cette parcelle serait utile pour continuer l'Allée de la Falaise.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'une propriétaire sur l'Allée de la Falaise dans le but de se procurer la parcelle ayant le NID 70339551 appartenue par la municipalité.

ADOPTÉE

Comité de la gouvernance et d'infrastructures, président, Louis Léger.

2022-90 Proposé par Louis Léger, appuyé de Rachel Boudreau que la municipalité repousse l'adoption de l'arrêté A-024 du fait que le village a reçu des objections et veut plus de temps pour étudier davantage.

ADOPTÉE

2022-91 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger Maire	Stéphane Dallaire Greffier